RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 1er mars 2022

Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, , Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés :, Mme INIESTA Nuria donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva. Mme SENEGA DUPRÉ Patricia

Secrétaire de séance : Mme DEL AGUILA BARBE Anne.

Objet : Affectation du Résultat 2021

Après avoir approuvé le Compte Administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CONSTATE que le Compte Administratif approuvé présente un excédent de fonctionnement de 967.306,25 €.
- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :
  - Report en fonctionnement : R 002 = 433.846,39 €,
  - Affectation en investissement : R 1068 = 533.459,86 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 9 mars 2022